

La Fédération des Secouristes Français Croix blanche

La fédération fut fondée en 1892. Elle peut, de ce fait, se prévaloir du titre envié d'instigatrice en France du secourisme moderne.

Son action efficace lui valait d'être reconnue d'utilité publique par décret ministériel en date du 3 mars 1898.

Elle poursuit aujourd'hui ses activités, respectueuse de ses principes d'indépendance, de neutralité, de bénévolat, ignorant les publicités tapageuses, pauvres de moyens, peut-être, mais riche de son passé centenaire et de son idéal "Servir".

Fidèle à son écusson mi-parti bleu, mi-parti rouge aux couleurs de la ville de Paris où elle fut fondée et portant en son centre une croix blanche, l'ensemble rappelant les couleurs de la France.

La fédération est représentée dans environ 70 départements via les comités départementaux. dont Plus 40 Comités Départementaux disposent d'un agrément leur permettant d'assurer des postes de secours permanents

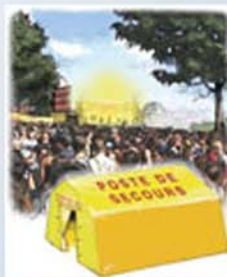
La Croix blanche de l'Oise

Notre Comité Départemental fut fondé en juillet 2000. Structure récente dans le paysage du secourisme de l'Oise mais déjà très implanté. Nos membres tous bénévoles dévoués et expérimentés dans le domaine du secourisme assurent de nombreuses missions (postes de secours, formations, etc.)

Les équipes de la Croix Blanche de l'Oise sont composées d'instructeur de secourisme, de formateurs de premiers secours, de formateurs de secouriste sauveteur du travail, de maîtres nageurs, de nageurs sauveteurs, de pompiers, infirmiers, et bien d'autres membres au profil varié et diversifié.

Nos équipes jeunes et dynamiques sont animées par la même passion et le professionnalisme aux services des autres.

Vos postes de secours avec la Croix Blanche



Nous intervenons à la demande des **organismes de manifestations sportives ou culturelles** et après analyse conjointe des risques, soit seul,
soit en collaboration avec :

- Les Comités départementaux Croix Blanche des départements limitrophes
- Le S.A.M.U. 60
- Les Sapeurs Pompiers

Ces postes de secours permettent de donner les premiers soins, de gérer l'appel aux secours publics.

En fonction des demandes et des risques encourus par les participants et le public, **nous mettons en place des dispositifs adaptés de premiers secours constitués de secouristes et équipiers secouristes avec matériel (oxygène, brancard, attelle, etc.)**

Ces procédures sont conformes au Référentiel national des dispositifs prévisionnels de secours.

Prenez contact avec nous au 06.81.27.85.37 pour une étude personnalisée du point d'alerte ou de poste de secours.



Comité Départemental Croix Blanche de L'Oise

15 rue de l'hôtel de ville
60190 Estrées Saint Denis

Tél. : 06.81.27.85.37

Fax : 09.57.26.57.66

Email : croixblanche60@free.fr

<http://croixblanche60.free.fr>

Nos formations



La Croix Blanche de l'Oise propose les formations suivantes PSC1, PSE1 et 2, SST, BNSSA, le Monitorat de secouriste et le PAE3.

Nous assurons également le recyclage des personnes déjà formé même sur les anciennes dénomination (AFPS, AFCPSAM, CFAPSE, etc.)

Vous trouverez ci-dessous une brève présentation de ces formations.

PSC1 : Prévention Secours Civiques de niveau 1 (Anciennement AFPS)

La formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) remplace depuis août 2007 l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours). C'est une formation essentielle et minimum pour apprendre le secourisme.

- 1) la protection
- 2) l'alerte
- 3) l'étouffement
- 4) Saignement abondant
- 5) Victime inconsciente
- 6) la victime ne respire pas (*réanimation cardio-pulmonaire, défibrillateur automatique externe*)
- 7) les malaises
- 8) les traumatismes (*plaies, brûlures, traumatisme du dos, du cou et/ou de la tête, des membres*).

Formation initiale d'une durée minimum de 10 heures.

SST : Sauvetage Secourisme du Travail

Un sauveteur-secouriste du travail (SST) est un membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident. Il doit être capable de porter secours à tout moment au sein de son entreprise à toute victime d'un accident du travail, dans l'attente de l'arrivée des secours. Le Code du travail rend obligatoire la présence d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

Le programme d'enseignement reprend les thématiques du PSC1 avec des modules spécifiques sur les risques liés à l'environnement du travail.

Formation initiale de 12h. Recyclage annuel de 4h.



PSE1 : Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (Anciennement AFCPSAM)

Le PSE1 définit les conduites à tenir et les techniques de premiers secours à effectuer, seul ou en équipe.

A l'issue de la formation, l'apprenant sera "équipier secouriste" et pourra participer aux missions de Sécurité Civile (Postes de Secours par exemple).

- 1) **Le secouriste**
- 2) La chaîne des secours
- 3) La sécurité
- 4) L'alerte
- 5) L'obstruction brutale des voies aériennes
- 6) Les hémorragies externes
- 7) L'inconscience
- 8) L'arrêt Cardio-Respiratoire (**Oxygénothérapie**)
- 9) La défibrillation automatisée externe
- 10) Les détresses vitales
- 11) Les malaises et la maladie
- 12) Les accidents de la peau
- 13) **Les traumatismes des os et des articulations (collier cervicale, écharpe, etc.)**
- 14) **La noyade**
- 15) **La surveillance et l'aide au déplacement**

Formation initiale de 35 heures. Recyclage annuel

NOUVEAU EN 2009 !!!

La Croix Blanche de l'Oise est déclaré
comme **Centre de Formation.**
Enregistré sous le numéro 22 60 02294 60
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Renseignement au 06 81 27 85 37

PSE2 : Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (Anciennement CFAPSE)

Les équipiers secouristes, comme les sapeurs-pompiers, constituent les premiers éléments du secours à personnes appelés à intervenir en unité constituée.

Leur intervention se caractérise par la notion d'équipe, et donc la possibilité de coordonner des actions de secours complexes, associées à l'utilisation de matériels nécessitant une connaissance technique préalable.

- 1) L'équipier secouriste / 2) **Hygiène et asepsie** / 3) Les bilans / 4) Les atteintes liées aux circonstances / 5) Les affections spécifiques / 6) Les comportements anormaux / 7) **Les pansements et les bandages** / 8) Les immobilisations / 9) Les relevages / 10) **Les brancardages et le transport** / 11) Les situations avec de multiples victimes

Formation initiale de 35 heures. Recyclage annuel

Autres formations : BNSSA et BNMPs

BNSSA : Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est une formation de sauvetage aquatique. Il permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les maîtres nageurs (BEESAN) dans la surveillance des piscines publiques.

BNMPs : Le Brevet National de Moniteur des Premiers Secours permet l'enseignement des premiers secours. Nous dispensons 2 niveaux de formation le PAE3 (moniteur PSC1) et le PAE1 (moniteur PSE1 et 2).

Nos postes de secours

Lors de nos missions nos secouristes ont la possibilité de se perfectionner sur des postes de secours.

Nous avons réalisé comme DPS :
24H du Mans (Auto et Moto), Championnat de Kung-fu, Course cycliste d'Estrées Saint Denis, compétition de BMX, compétition de Karting à Noyon, Un village un feu, etc.